

## La population burundaise redoute le départ des ONG étrangères

Deutsche Welle, 28.08.2018 Certaines ONG étrangères vont cesser leurs activités à la fin de l'année. Les populations bénéficiant de leur assistance redoutent des conséquences graves, notamment du point de vue sanitaire.

A quelques jours de l'expiration du délai (le 31 décembre) de trois mois accordé aux ONG étrangères pour se faire enregistrer au ministère de l'Intérieur, certaines vont cesser leurs activités à la fin de l'année. Celles-ci estiment que les exigences des autorités de Bujumbura sont contraires aux valeurs qu'elles incarnent. Parmi les ONG visées par les nouvelles mesures figure Médecins sans frontières (MSF) qui apporte son soutien au secteur de la santé à travers l'Arche de Kigobe, sa principale clinique établie depuis 2015 à Bujumbura. C'est là que MSF propose des soins gratuits aux victimes d'accidents de la route. Ses services se sont intensifiés depuis 2015. Lazare Ntuzwenayo et Georges Habonimana sont des conducteurs de mototaxis. Tous deux ont bénéficié des soins offerts par MSF après leur accident. "C'est difficile de se faire soigner quand on a eu un accident de la route. Médecins sans frontières nous aide beaucoup. Ils nous prennent en charge rapidement et on n'exige rien. C'est vraiment étonnant, on ne paie rien même", raconte le premier. "Nous demandons que Médecins sans frontières reste ici parce que cette organisation nous aide beaucoup. Si elle déménageait vers un autre lieu mais au moins toujours au Burundi, ce serait bien. Quand ils négocient et trouvent un accord afin qu'elle reste opérationnelle", souhaite Georges Habonimana. L'impact économique de l'arrêt des activités de l'ONG Médecins sans frontières aura également un impact sur le petit commerce qui s'est développé depuis trois ans autour de la clinique de l'Arche de Kigobe. Abedi Abeza est un agent de transfert d'argent pour la compagnie de télécommunication EconetLeo : "Nous gagnons un peu d'argent avec notre travail. Si elle déménage, nous perdrons nos revenus, c'est ça le problème. A l'intention des décideurs, nous demandons de chercher d'autres mesures que celle de déménager." En activité depuis 1999, Avocats sans frontières fait aussi partie des organisations non gouvernementales qui prévoient d'arrêter ses activités au Burundi. Pour Thacien Sibomana, ancien procureur de la République, le départ de l'ONG aura un impact négatif énorme. "Avocat sans frontières était un service des justiciables qui n'avaient pas les moyens de poursuivre leurs affaires devant les tribunaux. Cette ONG fournissait une assistance judiciaire à cette catégorie de la population. Cette organisation assistait même les magistrats afin de professionnaliser davantage le système judiciaire burundais. Son départ aura des conséquences bien sûr. Ce vide malheureusement ne pourra pas être comblé par les services publics", explique M. Sibomana. Le départ des ONG étrangères du Burundi aura par ailleurs pour conséquence l'augmentation du taux de chômage et la baisse du revenu des ménages déjà mis mal par la crise économique que traverse le Burundi depuis 2015.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});